
Adresse de la société populaire de Clermont (Oise) annonçant les dons présentés sur l'autel de la patrie, lors de la séance du 24 brumaire an II (14 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Clermont (Oise) annonçant les dons présentés sur l'autel de la patrie, lors de la séance du 24 brumaire an II (14 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 192-193;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40411_t1_0192_0000_5;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

par une lettre circulaire de la Société, à assister à cette fête.

L'assemblée s'est trouvée formée et très nombreuse à l'heure indiquée.

Les citoyens Clément Guillot et Poilleux, marchands, candidats admis le jour d'hier, après l'examen épuratoire, au nombre des membres de la Société, ont prêté le serment prescrit par le règlement.

Les inspecteurs de la salle ont annoncé l'arrivée des citoyens Renouf, Noël et de la députation de la Société de Clermont, accompagnés de plusieurs citoyennes, et à l'instant et conformément au vœu unanime et spontané de toute la Société, ils sont entrés au milieu des plus vifs applaudissements et des transports de joie et des cris : *Vivent la République et la Montagne!* Le président, au nom de la Société, les a invités à prendre séance et à accepter les rafraîchissements.

Le citoyen Renouf, jaloux de rendre hommage à la vieillesse, a proposé de nommer une députation pour aller inviter deux vieillards de l'un et l'autre sexe et les plus indigents de se rendre à l'assemblée. La proposition a été vivement applaudie et les membres de la députation sont revenus un instant après, donnant le bras au citoyen Jacques Leroy et la citoyenne veuve Lefèvre, tous les deux âgés d'environ 86 ans. Les deux respectables vieillards sont entrés au milieu des acclamations de *Vive la Constitution!* Tous les spectateurs se présentèrent en foule pour leur donner l'accolade; mais dans la crainte de les fatiguer, ils ont reçu seulement le baiser fraternel du président et du citoyen Renouf, et ont été placés commodément.

Le président est monté à la tribune, il a prononcé un discours dans lequel sont développés, avec une énergique simplicité, des idées neuves, un caractère républicain, le patriotisme le plus épuré et tous les avantages de l'union et de la fraternité; tous les esprits ont été électrisés, les plus vifs applaudissements ont souvent interrompu l'orateur, et tous, à l'unanimité, demandèrent l'impression de son discours; il ne pouvait descendre de la tribune, chacun se portait en foule pour lui donner le baiser fraternel. Arrivé au bureau, il finit par le recevoir du vice-président, au nom de tous.

Le citoyen Renouf est à la tribune; il est surpris de trouver tant de patriotisme et de zèle dans une commune de campagne. Il témoigne sa satisfaction du discours qu'il vient d'entendre, il est appuyé et fait décider l'impression. Il annonce ensuite l'objet de sa mission; il parle sur les subsistances et démontre avec autant de précision que d'énergie la nécessité et les avantages incalculables de l'obéissance la plus prompte aux réquisitions; il démontre que les subsistances, loin de nous inspirer de l'inquiétude, sont assurées par la récolte la plus abondante; il s'élève, avec un zèle vraiment républicain, contre les messieurs à grosses charrues, dont la cupidité et l'aristocratie sont les seules causes des entraves que le gouvernement éprouve. Il a fini par prouver la mesure salutaire du mariage des prêtres, qui ne tend qu'à rendre à la patrie des pères de famille et à détruire d'anciens préjugés enfantés par la superstition et le fanatisme. Le discours de l'orateur a été écouté dans le plus profond silence, il a fait sur tous les cœurs la plus vive impression, et les moments qu'il était contraint de donner au repos étaient remplacés par des cris de *Vive la*

République! la Montagne et les airspatriotiques d'une musique militaire.

Un membre de la Société populaire de Clermont-Oise, après avoir donné lecture de quelques articles importants d'une feuille publique, fait apercevoir que la commune porte encore le nom d'un émigré; il propose de le changer en celui d'*Unité de l'Oise*, et sa motion, reçue avec le plus vif enthousiasme, est adoptée à l'unanimité, sauf l'autorisation de la Convention nationale.

L'assemblée est sortie de l'église à une heure; elle s'est formée en grand cortège, la garde nationale, armée de piques, s'est rangée sur deux lignes ainsi que les jeunes citoyennes décorées des couleurs nationales; l'arbre de la Fraternité, orné de rubans tricolores placés dans le centre, entouré de la députation de Clermont et des membres de la Société était porté en triomphe par des citoyens et citoyennes et suivait un tombeau chargé de titres féodaux; le cortège était précédé des tambours et de la musique qui faisaient retentir l'air des chants ébriés par les sans-culottes.

On arrive à la place destinée pour la plantation de l'arbre; des bras vigoureux se présentent en foule pour le placer et l'élever. Pendant cette opération, des milliers de citoyens des deux sexes font entendre les cris multipliés de *Vive la République! vivent ses fondateurs! vive la Fraternité! vive la Liberté!* L'hymne des Marseillais est chanté par le concert des voix et de la musique.

Un arbre, garni de ses branches sèches, élevé dans la même place et couvert de titres féodaux, offre aux spectateurs le spectacle agréable de l'aristocratie terrassée; des flammes avides et dévorantes s'élancent avec impétuosité sur les restes odieux d'une caste privilégiée; les spectateurs enchantés vengent par les rires et les danses insolent orgueil de la gent nobiliaire et retournent, fondant dans d'autres sentiments, vers l'arbre de la fraternité qu'ils entourent et dont ils célèbrent l'inauguration par des danses et chansons civiques et des accolades fraternelles.

Le cortège retourne à l'église, un banquet fraternel y était préparé; les commissaires, les membres de la députation et ceux de la Société s'empressaient à l'envi de servir les citoyens et citoyennes. Des santés ont été portées à la Convention nationale et à tous les sans-culottes de la République. Cette séance intéressante s'est terminée par des témoignages mutuels de fraternité, sur les quatre heures, et la joie qu'elle avait inspirée s'est prolongée jusqu'à minuit par des danses et des chansons républicaines.

Déjà par nous, président et secrétaire de la Société populaire et républicaine de Liancourt, le vingt-un brumaire, seconde année de la République française, une, indivisible et impérisable.

VERNY, président; LOBJEOIS, secrétaire.

C.

« Citoyens législateurs (1),

« Les citoyens et citoyennes de la Société populaire de Clermont, département de l'Oise, se présentent devant vous et déposent sur l'autel

(1) Archives nationales, carton C 278, dossier 745.

de la patrie le don en or et argent des sans-culottes des communes de Clermont, Liancourt, Mouy, porté au procès-verbal, en attendant ceux de nos églises qui ne tarderont pas à vous être présentés. *Vive la liberté!*

« Paris, le 23 brumaire de l'an II de la République une et indivisible.

« BARBIER. »

Tableau des dons patriotiques des communes de Clermont (Oise), Unité de l'Oise (ci-devant Liancourt), Mouy et plusieurs autres communes du district de Clermont, département de l'Oise, pour être envoyés à la Convention nationale (1) :

1. Cent huit paires de boucles à souliers pour hommes, en argent;
2. Soixante-huit paires de boucles à souliers, pour femmes, en argent;
3. Quatre-vingt-sept paires de boucles de jarretières, dont quatre montées en pierre;
4. Quatre autres boucles dépareillées;
5. Neuf boucles à col en argent;
6. Dix-neuf timbales d'argent, tant grandes que petites;
7. Une tasse en argent;
8. Deux coquetiers et un moutardier en argent;
9. Deux moutardiens montés en argent;
10. Quatre salières en argent;
11. Une saucière en argent;
12. Une salière et poivrière en argent;
13. Cinq tabatières en argent;
14. Deux étuis en argent;
15. Un étui en or;
16. Une poignée d'épée et une partie de poignée, aussi d'épée, le tout en argent;
17. Trois cuillères à ragoût en argent;
18. Six couverts et deux fourchettes en argent;
19. Six cuillères à café en vermeil;
20. Neuf cachets en argent, dont un cassé;
21. Quinze paires de boutons de manche en argent, dont deux montés en pierres;
22. Deux boutons, quarante-cinq boutons d'habit et deux boutons à souliers, le tout d'argent;
23. Treize paires d'agrafes de busque de femme, en argent, dont cinq montées en pierres;
24. Une agrafe à col et une autre sans crochet, le tout en argent;
25. Trois galons avec une grenadière en or, et plusieurs franges et galons d'argent;
26. Quatre paires d'épaulettes en or et une autre avec la frange seulement en or;
27. Trois hochets d'enfant;
28. La garniture en argent d'un couteau de chasse;
29. Une cassolette en argent;
30. Quinze paires de bracelets de femmes avec leurs boucles et agrafes, le tout en argent, dont sept montés en pierres;
31. Cent trente-neuf bagues en argent;
32. Dix-huit bagues en or;
33. Cent soixante-quatre croix de femmes en argent, dont trente montées en pierres;
34. Vingt-huit cœurs d'argent, plus treize autres cœurs aussi d'argent, en tout quarante et un cœurs d'argent;
35. Trois montres d'or et deux en argent;
36. Cent cinquante croix d'or et une petite chaîne en or;

37. Soixante et un cœurs en or;
38. Plusieurs autres bijoux en or et en argent, tels que bagues, croix, etc.;
39. Deux bourses, l'une brodée en or et l'autre en argent;
40. Quatorze pigeons en argent;
41. Une clef de montre en or;
42. Cinq dés d'argent;
43. Dix-huit paires de boucles d'oreilles d'or;
44. Plusieurs petits morceaux d'argent et d'or à divers usages;
45. En assignats, y compris un assignat de 200 livres démonétisé, ci..... 2313 liv.
46. Numéraire en or..... 84 liv.
47. Numéraire en écus, pièces d'argent, six liards et gros sols et liards. 561 liv.
48. Une guinée et deux demi-guinées;
49. Cent trente-huit jetons en argent;
50. Douze pièces de mariage en argent;
51. Deux croix de Saint-Louis;
52. Une pipe d'argent;
53. Un poignard garni en argent;
54. Deux flambeaux argentés;
55. Un paquet de charpie, donné par la citoyenne Barbier, de Méry;
56. Un petit paquet de plomb et de la poudre;
57. La citoyenne veuve Hubert, dont le mari a péri par la chute de l'arbre de la Féodalité, a fait don de 800 livres de rente viagère sur sa tête, qui lui avaient été assurées à l'occasion de la mort de son mari par les Sociétés de Clermont et de l'Unité et plusieurs autres citoyens, au profit de huit braves sans-culottes de la commune de Clermont.

Objets donnés en dons patriotiques, qui ont été déposés au district pour être transportés avec les objets de même nature qui y ont été remis.

1. Une pièce de molleton de 22 aunes et demie;
2. Une paire de souliers;
3. Deux paires de bas de laine;
4. Huit chemises;
5. Environ 70 livres de cuivre;
6. Environ huit livres d'étain;
7. Une marmite de composition, pesant six livres et demie, destinée à donner le bouillon d'onze heures au dernier des tyrans;
8. Une barre de fer;
9. Une bride de cheval.

Offres d'armes, selles et autres objets.

1. Un sabre;
2. Le prix de deux selles déposées au district;
3. Le prix de quatre fusils de calibre en réquisition déposés au district et à la municipalité;
4. Un habit d'uniforme;
5. Le prix d'une jument en réquisition.

Don de la citoyenne Palissot, une voiture ou berline.

Certifié véritable par nous, président et secrétaire de la Société populaire de Clermont, le 21 brumaire, l'an II de la République française une et indivisible et impérissable.

PLAYOUT, président; CENSIER, secrétaire.

Plus une paire de boucles d'homme et deux cuillères à café, remises par Sallentin, à l'arrivée des commissaires à Paris.

Plus remis par Granet, juge de paix du canton de Saint-Just, district de Clermont, un louis d'or et un écu de 3 livres.

(1) Archives nationales, carton C 278, dossier 745.